

AR PREFECTURE

016-200054047-20160302-2016_03_02_14-DE
Reçu le 11/03/2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE qu'aucune opération de dépenses et de recettes pour l'année 2015 n'a été effectuée sur ce budget qui se traduit un compte administratif ne présentant aucune opération.
- APPROUVE un compte administratif présenté ci-avant.

Pour extrait Conforme,

En Mairie, le 10 mars 2016
Jean-Noël DUPRE

Maire de Confolens

